Image not found or type unknown

Achat bien immobilier seul sans etre divorcé

Par **bonnal lionel**, le **28/09/2017** à **19:06**

Bonjour avec mon épouse nous allons nous séparer. Pas de divorce envisagé. Notre maison est en vente.Quand elle sera vendu chacun aura en banque la moitié du bien. Je peux acquérir seul un autre bien avec cette argent ? Par l'intermediare d'une sci familiale que je monterai avec ma fille? Merci

Par **youris**, le **28/09/2017** à **19:14**

bonjour,
comme la communauté existera toujours (si vous mariés sous le régime légal), l'argent que vous aurez récupéré sera un bien commun et non 2 parts de fonds propres.
voyez un notaire pour savoir si une solution correspondant à votre projet est possible.
salutations

Par **Visiteur**, le **28/09/2017** à **20:41**

Bsr,
Avant de procéder à une acquisition, faites une séparation de biens... et de corps !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés